

mèze



n°28

Novembre 2010

votre journal

Bulletin municipal d'information

Incendie du 30 août chronique d'une catastrophe



Meze

une nature méditerranéenne



le mot du maire

Le 30 août, Mèze était frappé par un incendie qualifié par les experts de « véritablement exceptionnel ». Il est en effet rarissime que des feux de garrigues, auxquels nos régions sont trop souvent confrontées, pénètrent aussi profondément dans une zone urbanisée. Les dégâts matériels ont, certes, été conséquents mais aucune victime n'est à déplorer. Et c'est bien là l'essentiel ! Car ce jour-là, compte tenu de la nature de cet incendie, notre ville aurait pu subir une catastrophe beaucoup plus importante. Je tiens donc à rendre hommage au courage et au professionnalisme des pompiers et de toutes les équipes d'intervention mobilisées grâce à qui le pire a pu être évité. Mèze Votre Journal revient sur cet événement qui a suscité beaucoup d'émoi au sein de la population, beaucoup de commentaires aussi...

Maintenant, l'heure est venue de tirer les enseignements de ce sinistre afin mettre en œuvre toutes les mesures qui permettront d'éviter qu'une telle situation puisse se

reproduire. C'est le travail que nous menons actuellement avec le préfet du Languedoc-Roussillon et les services de l'État concernés.

Mais, fort heureusement, l'actualité de Mèze ne s'est pas résumée à cet événement. Dans ce bulletin municipal, nous vous proposons un petit retour en images sur les nombreuses festivités qui ont marqué la saison estivale. Et comme chaque année, nous vous invitons à découvrir en détail la nouvelle saison culturelle concoctée par la municipalité dans le programme qui est distribué avec votre bulletin n°28.

Henry Fricou

DERNIÈRE MINUTE

Contournement de Mèze : le conseil général lance les études

En fin de séance du conseil municipal, le 18 octobre, le maire Henry Fricou annonçait une première avancée notable du projet (de compétence départementale) de déviation de la RD613. Un dossier suivi de très près par la municipalité. Au cours d'une réunion organisée quelques jours plus tôt, à la CCNBT, les services du conseil général de l'Hérault ont présenté le projet de contournement du centre-ville de Mèze par une voie reliant le futur rond-point de Loupian (en face de la pépinière Filippi) au rond-point de la zone d'activité du Mas de Garric. Henry Fricou a de plus été informé qu'une enveloppe de 50 000 euros venait d'être votée par le conseil général pour la réalisation de l'étude de faisabilité de cette déviation.

sommaire

Incendie	p. 3 à 6
Travaux	p. 7
Environnement	p. 8
Éducation	p. 9
Brèves	p. 10
Une image - Une histoire	p. 11
État civil	p. 12
Tribune libre	p. 12
Brèves - Agenda	p. 13
Retour sur l'été	p. 14-15
Culture - Agenda	p. 16

Mairie, place Aristide Briand — BP 28 — 34 140 Mèze

Tél. : 04 67 18 30 30

Mail : secretariat.dgs@ville-meze.fr

Web : www.ville-meze.fr

Directeur de la publication : Henry Fricou

Rédacteur en Chef : Franck Billeton

Comité de rédaction : Sophie Rolhion

Rédaction : Franck Billeton, Lisbeth Saumade

Photos : Service communication

Conception, réalisation maquette : Biotope —

Béatrice Garnier, Frédéric Pruneau

Impression : Soulié Imprimeur

Novembre 2010



Photo de couverture :
Sandra Lebrun



Distribué avec votre bulletin municipal, le programme de la saison culturelle 2009/2010.

L'illustration de couverture a été réalisée par Zone 28.

Incendie du 30 août

Chronique d'une catastrophe

« Durant toute ma carrière, c'est seulement la seconde fois, après Bastia, que je vois un incendie de forêt pénétrer dans les quartiers d'habitations d'une ville. Nous avons eu affaire à ce que nous appelons, dans notre jargon, un feu catastrophique. La lutte, contre ce qui n'était au départ qu'un simple feu de garrigue, s'est transformée en une véritable guérilla urbaine. »

C'est en ces termes que le colonel du SDIS de l'Hérault, Christophe Risdorfer, a décrit cet incendie de nature exceptionnelle qui a touché Mèze, le 30 août dernier.



L'unité de conditionnement de la société Alliance et Terroirs entièrement détruite.



Quand ce feu a démarré à Villeveyrac, à proximité de l'abbaye de Valmagne, personne n'imaginait que les flammes allaient franchir l'autoroute et la départementale, traverser la zone d'activité économique du Mas de Garric pour atteindre les quartiers résidentiels dans la proche périphérie du centre urbain de Mèze. C'est pourtant à ce scénario improbable qu'ont été confrontés les Mézois et les forces de sécurité.

Au total, le feu a parcouru une surface de 407 hectares dont près des trois quarts étaient constitués de champs en herbes folles et de champs de cultures céréalières moissonnées ou pas, le reste étant composé de résineux, de bois linéaires et de haies de clôtures...

Mais, en pénétrant la zone périurbaine, l'incendie a également provoqué des dégâts matériels conséquents, touchant de nombreux jardins d'habitations, des cabanons, des mas, détruisant une résidence secondaire. Des entreprises ont également été touchées. Les serres de la pépinière Arjo ont été partiellement brûlées, un garagiste a perdu plusieurs véhicules. Enfin, le préjudice le plus important a été subi par le négociant en vins Alliance et Terroirs (anciens établissements Bessière) dont la totalité de l'unité de conditionnement a été détruite. L'entreprise emploie 18 salariés qui ont été replacés dans les autres structures de la société en attendant la reconstruction de l'équipement.



Après le feu, LES RUMEURS

« Pompiers mal organisés, manque d'approvisionnement en eau, manque de bouches d'incendie... », après de tels événements, les commentaires succèdent vite à la stupeur pour dénoncer telle ou telle responsabilité. Pourtant, la difficulté des pompiers à circonscrire ce feu est à mettre sur le compte de circonstances totalement exceptionnelles et de la multiplication des fronts. L'alimentation en eau n'a posé aucun problème majeur avec la présence d'une dizaine de véhicules d'appuis disposés aux différents points de ravitaillement. À ce titre, il est bon de préciser que Mèze dispose du nombre précis de bornes à incendie prescrit par le SDIS. Au total, 5000 m³ d'eau ont été utilisés pour venir à bout des flammes. Cela représente deux fois et demie la consommation quotidienne de la ville de Mèze.

COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?



© Thierry PONS

L'ampleur de ce sinistre tient à une conjonction d'éléments qui ont favorisé l'expansion rapide du feu et ont rendu la tâche des pompiers extrêmement complexe. À cause d'une tramontane puissante et très irrégulière, la progression de l'incendie était totalement imprévisible avec des changements subits de direction et une propagation par sauts de plus de 400 mètres au-dessus des champs de vignes ou des routes multipliant les foyers. La déprise agricole a également joué un rôle important avec la multiplication de terrains en friches couverts d'herbes sèches.

Par ailleurs, le départ, en milieu d'après-midi, de l'incendie de Fontanès a mobilisé une partie des moyens de lutte sur un autre front très important. Malgré l'intervention de quelque 400 sapeurs-pompiers de Mèze, de l'Aude, du Var puis de la région

parisienne, 70 véhicules et de 5 canadairs, le feu a gagné la zone urbanisée. L'effort s'est alors concentré sur la préservation des biens et des personnes avec l'évacuation de plusieurs centaines de résidents et la protection des nombreuses habitations menacées. Et ce, dans des conditions particulièrement difficiles. 45 sapeurs-pompiers ont d'ailleurs dû se rendre à l'infirmerie du SDIS.

Le feu a été fixé vers 22h, alors qu'il avait atteint le chemin du Ceinturon.

Sans le courage, la rapidité et la maîtrise des équipes de secours qui ont su préserver la sécurité des personnes et des habitations, les conséquences de cet incendie auraient certainement atteint des proportions catastrophiques.

Grâce à la qualité des interventions de l'ensemble des forces de sécurité, les dégâts matériels ont été relativement limités compte tenu de ces circonstances exceptionnelles et, surtout, aucune victime n'est à déplorer parmi la population ou les forces de sécurité.

Henry Fricou salue LES FORCES D'INTERVENTION

Le 17 septembre à l'Hôtel de Ville, le maire de Mèze a organisé une petite cérémonie conviviale réunissant toutes celles et ceux, sapeurs-pompiers du centre de secours de Mèze, gendarmes, équipe de la SNSM, policiers municipaux et ruraux, élus présents et services municipaux qui ont mis leur courage, leur savoir-faire et toute leur énergie pour venir à bout de l'incendie de Mèze, assurer la sécurité de la population ou apporter aide et soutien aux personnes sinistrées.

Bien qu'ils n'aient pu être présents pour l'occasion, un hommage a été rendu aux sapeurs-pompiers venus en renfort depuis l'Aude, les Yvelines et le Var.



© Thierry PONS



© Benoît SOL



© Thierry PONS



© Gendarmerie nationale

Une habitation sauvée des flammes au lieu-dit Le Mas de Cédât.

Les services municipaux MOBILISÉS

Dès que l'incendie a pris des proportions alarmantes, en milieu d'après-midi, la mairie de Mèze a mis en place une cellule de crise pour informer la population sur l'évolution de la catastrophe et prendre en charge les personnes évacuées à la recherche d'un hébergement d'urgence. Pour la circonstance le centre d'hébergement et de restauration du Taurus a été ouvert toute la nuit. Une vingtaine de Mézois qui n'ont pas pu regagner leur habitation le soir de l'incendie ainsi qu'une vingtaine d'automobilistes bloqués depuis des heures sur l'autoroute ont bénéficié d'un repas et d'une chambre. Dès le lendemain de l'événement, la Ville de Mèze a mobilisé ses services techniques durant plusieurs jours afin d'aider tous les Mézois sinistrés à évacuer les déchets brûlés qui encombraient leur propriété.



© Thierry PONS



© Thierry PONS

Une résidence secondaire détruite aux Terrasses du Sesquier.



© Gendarmerie nationale



© Gendarmerie nationale



© Thierry PONS

Un feu qui a pénétré les quartiers résidentiels.

À Mèze, le préfet annonce UN PLAN D'ACTION

Le 16 septembre, Henry Fricou accueillait Claude Baland, préfet de la région Languedoc-Roussillon, en mairie de Mèze, pour une réunion sur l'incendie du 30 août. Les responsables du SDIS de l'Hérault, du centre de secours de Mèze, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ainsi que les maires des communes de Villeveyrac et Montagnac, également touchées par le feu étaient présents.

La séance de travail a d'abord porté sur un diagnostic précis des causes et des conséquences de cet incendie qualifié comme « hors du commun » par les spécialistes, ainsi que sur une analyse détaillée de l'organisation des secours.

Le préfet a ensuite annoncé la mise en place rapide et efficace d'un plan d'action prenant appui sur les enseignements des événements du 30 août, en concertation avec l'ensemble des parties concernées (élus locaux, pompiers, techniciens des services de l'État...). L'objectif de cette démarche est de définir, commune par commune, parcelle par parcelle, les dispositions préventives et les stratégies de lutte adaptées pour qu'une telle catastrophe ne puisse pas se produire à nouveau.



Claude Baland, préfet de région (au centre) est venu en mairie le 16 septembre pour tirer les enseignements de cet incendie hors du commun.

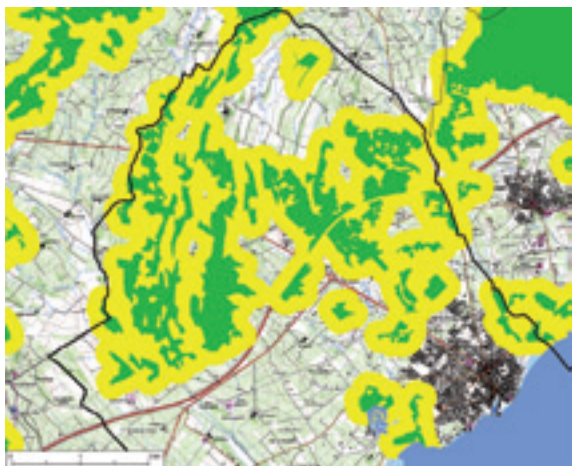
LE DÉBROUILLLEMENT : une obligation en zone exposée

En débroussaillant, vous contribuez à :

- **Protéger** la forêt et les espaces naturels ;
- **Éviter** que les flammes n'atteignent votre habitation ;
- **Sécuriser** les personnels de lutte contre l'incendie.

Le débroussaillage est une obligation de l'article L-321-5.3 du code forestier qui le définit comme l'ensemble des opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal. L'obligation de débroussailler concerne uniquement les propriétés situées dans les « **zones exposées** ». Cela comprend les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisements ou les terrains éloignés de moins de 200 mètres des lisières de ces types de végétation.

Sur la commune de Mèze, les zones exposées figurent sur la carte du territoire. (cf. carte ci-dessus).



Cartographie des « zones exposées » sur la commune de Mèze (DDTM).

Cartographie des « zones exposées » sur la commune de Mèze (DDTM).

Sur la commune de Mèze, les zones exposées figurent sur la carte du territoire. (cf. carte ci-dessus).

Dans ces zones, le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de propriété :

1. Aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 mètres.
2. De part et d'autre des voies privées y donnant accès sur une profondeur de 10 mètres.

Les travaux sont alors à la charge du propriétaire des constructions, chantiers et installations de toute nature, **même si les travaux s'étendent sur la propriété du voisin** (vous devez dans ce cas obtenir au préalable l'autorisation de votre voisin d'intervenir chez lui).

Attention : le débroussaillage doit être réalisé sur la totalité de votre terrain, que celui-ci soit bâti ou non, si ce dernier :

1. Est située en zone urbaine délimitée par un document d'urbanisme (zone U des POS ou des PLU) ;
2. Fait partie d'une ZAC (zone d'aménagement concerté), d'un lotissement ou d'une AFU (association foncière urbaine) ;
3. Est un terrain de camping ou sert d'aire de stationnement de caravanes.

Les travaux sont alors à la charge du propriétaire du terrain.

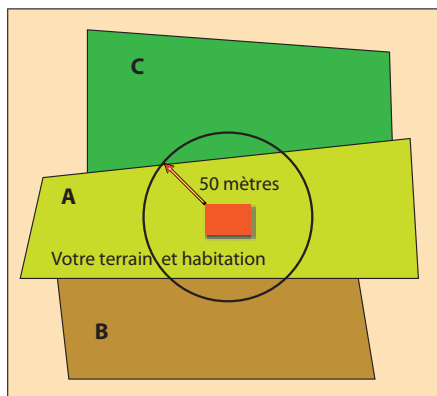
Attention : les réglementations sont cumulables. Le propriétaire d'un terrain bâti en zone urbaine (U) doit débroussailler la totalité de la surface du terrain ainsi que jusqu'à une distance de 50 mètres de son habitation ou de ses dépendances.

Surfaces soumises à l'obligation

Trois cas possibles selon le plan d'occupation des sols...

1. Vous êtes en zone urbanisée

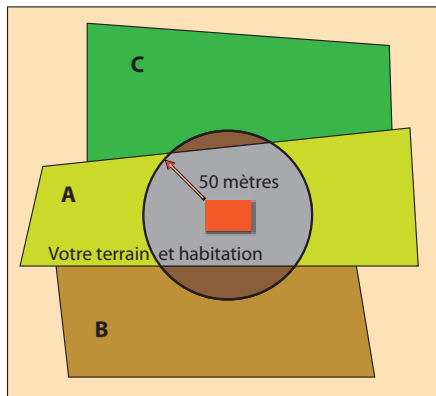
Vous devez débroussailler l'intégralité de votre parcelle, quelle que soit sa surface, même sans aucune installation dessus. Ceci est également valable pour les lotissements, les ZAC, les terrains de camping.



- Zone à débroussailler en totalité par C (Zone U)
- Zone à débroussailler par vous-même (totalité du terrain A)
- Zone à débroussailler en totalité par B (Zone U)

2. Vous êtes en zone non urbanisée

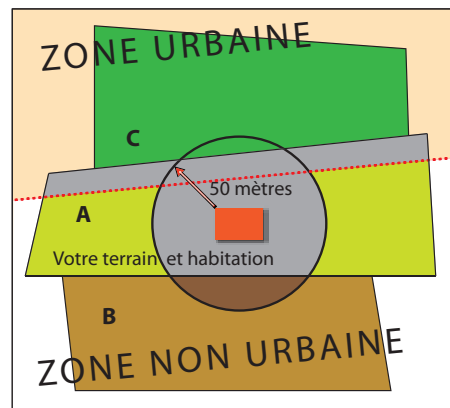
Vous avez l'obligation de débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour d'installations de toute nature (maison et dépendances, piscines, cabanons...), même si c'est chez le voisin.



- Zone à débroussailler par vous-même
- Zone à débroussailler à vos frais chez vos voisins B et C

3. Si votre propriété est à cheval sur une zone urbanisée et une zone non urbanisée

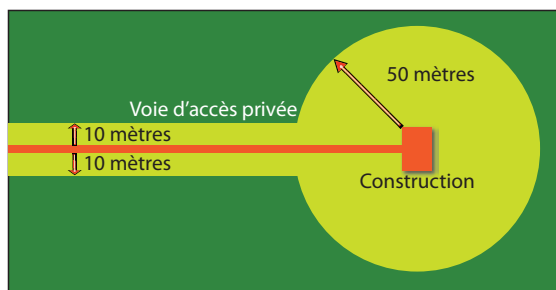
Vous êtes alors soumis aux deux réglementations. Vous devez débroussailler entièrement et ce, quelle que soit sa surface, la partie de votre parcelle qui se trouve en zone urbaine ainsi que le complément à 50 mètres pour la partie qui se trouve en zone non urbaine à partir de votre maison.



- Zone à débroussailler en totalité par C
- Zone à débroussailler par vous-même
- Zone à débroussailler à vos frais chez vos voisins (le terrain B est en zone naturelle ; aucune obligation pour le propriétaire B)

Voies d'accès aux habitations et dépendances

Les abords des voies privées doivent être débroussaillés sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.



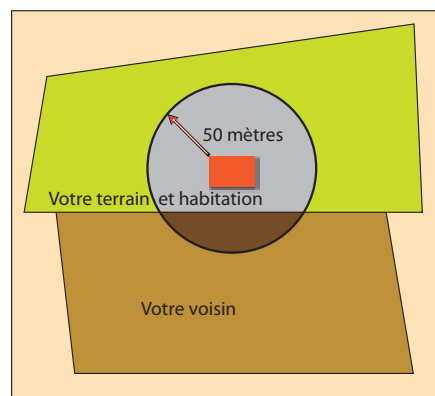
■ Périmètre à débroussailler

Pour en savoir plus sur la réglementation sur l'obligation de débroussaillage, pourquoi, comment quand débroussailler :

- Le site de la préfecture de l'Hérault : www.herault.pref.gouv.fr/securite/Securite_civile/incendies_forets/debroussaillage.shtm
- ou sur un site entièrement consacré au débroussaillage : <http://www.debroussaillage.com>

Le voisinage

L'obligation de débroussailler qui porte sur les abords des constructions ignore les limites de propriété. Il est fréquent qu'une installation soit placée à quelques mètres de la limite séparative de la propriété voisine (publique ou privée) dont le propriétaire n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler. La surface à débroussailler, sur la profondeur de 50 mètres, se situe donc, en partie, à l'extérieur de son propre terrain. Il faudra toutefois obtenir l'accord du propriétaire voisin par courrier recommandé avec A.R. Le propriétaire voisin ne peut s'opposer à la réalisation de l'obligation de débroussaillage, sauf à l'exécuter lui-même) (L322.3.1 et R322-6 du code forestier).



■ Zone à débroussailler par vous-même
■ Zone à débroussailler à vos frais chez le voisin.

Ville en mouvement

CENTRE ville

La rénovation des voiries du centre ancien se poursuit.

Après les rues Pépin et François Besse, c'est au tour des rues Ronzier, De Girard et une partie de la rue Mèril Poujade d'être réaménagées pour faciliter la circulation des piétons et permettre la création de places de stationnement. En même temps, les canalisations d'eau potable et d'eaux usées sont changées respectivement par le service municipal des eaux et par la CCNBT. Le renouvellement de l'éclairage public de la rue François Besse sera également réalisé avec la mise en place de lanternes de style. L'achèvement des travaux est prévu pour la mi-novembre.

Le montant total de l'opération s'élève à environ 400 000 euros ttc.



réhabilitation du Taurus

La rénovation du Centre d'Hébergement et de Loisirs "Le Taurus" est en cours de réalisation. Ce chantier se divise en quatre tranches.

La première, d'un montant de 400 000 euros ttc, comprend la réfection des toitures en tuiles, la reprise de l'étanchéité des toitures terrasses, la réfection des façades avec isolation par l'extérieur et le changement des menuiseries extérieures (volets et persiennes) pour le centre d'hébergement. Pour la salle Bernard



Jeu, les travaux portent sur la reprise de l'étanchéité de la toiture terrasse. La 2^e tranche, programmée en 2011, comprendra la réfection des façades et de la toiture du Dojo pour un montant de 300 000 euros ttc. Deux autres tranches, prévues pour 2012 et 2013 viendront clore ce programme de réhabilitation avec des travaux de mise aux normes des salles intérieures et des voies d'accessibilité.

affichage électronique

Depuis le mois de juillet, la Ville de Mèze a installé trois panneaux d'affichage électronique. Un est situé sur la façade des halles, un autre au rond-point de la Marianne et le dernier en face de la poste. Ces panneaux sont réservés exclusivement à la diffusion des informations municipales. Si nécessaire, d'autres panneaux seront installés.



MÈZE à l'heure solaire



Simulation de toiture photovoltaïque sur l'ancienne cave coopérative.

L'énergie solaire fait appel à la ressource la mieux partagée : le rayonnement du soleil...

En une heure, l'énergie solaire captée par la terre pourrait suffire à couvrir les besoins énergétiques mondiaux... pendant un an !

La multiplication de points de production d'électricité à base d'énergies renouvelables réduit les gaspillages, notamment les pertes au niveau des lignes électriques, et permet de devenir un producteur d'électricité non polluante. C'est dans cette optique que la Ville de Mèze a lancé un grand projet d'installation de générateurs photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux. Le principe

retenu par la municipalité est celui de la location de surfaces de toitures à des producteurs d'électricité par le biais d'une convention d'occupation du domaine public.

Trois sites ont ainsi été identifiés pour accueillir un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité destinés à être raccordé au réseau public de distribution. Il s'agit de l'ancienne cave coopérative, de l'école Jules Vernes et du bâtiment des services techniques du Mas de Garric. Au total ce

sont près de 4300 m² de panneaux photovoltaïques qui vont être posés sur ces bâtiments communaux. La société JMB Energie exploitera la toiture de la Cave Coopérative avec une surface de 1750 m² de panneaux photovoltaïques et le Mas de Garric avec 1458 de panneaux.

L'installation sur l'école Jules Verne sera, quant à elle, réalisée par la société Enerco et occupera 1086 m² de toitures. L'ensemble des redevances perçues par la Ville en contrepartie de la mise à disposition de ces espaces publics s'élèvera à plus de 21 000 euros par an. La convention liant la municipalité aux producteurs d'électricité a été établie pour une durée de 20 ans susceptible d'être prolongée de 10 ans.

Les installations seront réalisées dans le courant de l'année 2011.

Lumière sur l'éclairage public



La maîtrise des consommations énergétiques de la Ville passe aussi par l'éclairage public. Dans cette perspective, le centre ancien et le quartier nord-est vont être dotés de d'ampoules beaucoup plus économes en énergie et à la durée de vie plus bien longue. Par ailleurs, de nombreux remplacements de candélabres vont être réalisés au premier trimestre 2011 dans les impasses du 11 Novembre et des Thuyas, sur la place de la Croix des Aiguillons et dans la rue des Dauphins. Dans la rue François Besse les luminaires vont être remplacés par des lanternes de style suspendues. Les services techniques vont aussi intervenir dans de nombreux quartiers de Mèze pour une amélioration globale de l'éclairage public. Coût de l'opération : 102 500 euros.

BIOTOPE GRAND LAURÉAT des Masters de la Lettre M

Pour la 15^e année, l'hebdomadaire économique la Lettre M remettait les Masters, trophées qui récompensent les performances des meilleures PME régionales. Plus de 600 décideurs se sont retrouvés le 20 septembre 2010 au théâtre Molière, à Sète, pour découvrir le palmarès 2010. C'est la société Biotope, implantée à Mèze, s'est vue décerner le trophée suprême, à savoir le Master régional. En moins de 20 ans, Biotope s'est imposée comme une référence nationale de l'expertise écologique. 40 emplois ont été créés sur l'année en cours. Le bureau d'études environnemental a également obtenu le Master innovations technologiques. La société consacre 11 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement. Pour l'anecdote, l'agence Biotope réalise la maquette de Mèze votre journal.



Frédéric Melki, directeur de Biotope, reçoit le Master régional de la Lettre M.

UN LIVRET PÉDAGOGIQUE pour B.A.ba'Thau

À ce jour, plus de 1000 enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 ont bénéficié des animations voile et environnement de B.A.ba'Thau Nature initiées, en 2006, par la Ville de Mèze en partenariat avec le Yacht Club de Mèze et le CPIE.

Après quatre années d'existence, B.A.ba'Thau Nature continue d'évoluer afin de s'adapter aux exigences des enseignants.

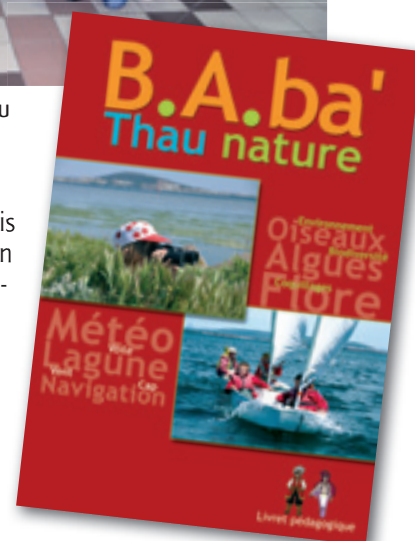
D'où, le souhait des animateurs nature et voile d'appuyer leurs interventions de terrain sur un support pédagogique de qualité. Un livret pédagogique B.A.ba'Thau nature qui accompagne désormais les élèves sur l'ensemble des animations a été publié et distribué par la Ville de Mèze aux enfants dès le rentrée scolaire 2010.

Cet ouvrage a été conçu et réalisé par Marie-Claire Durand, directrice du Yacht Club de Mèze, Émilie Varraud directrice du CPIE du bassin de Thau, Rachel Salze, animatrice à l'ARDAM. Les illustrations sont signées par les élèves de la formation du Gecko.



Les partenaires du programme B.A.ba'Thau rassemblés pour la présentation du livret pédagogique.

L'infographiste Romain Guillemot a mis en page cet ouvrage. Enfin, la Région Languedoc-Roussillon a contribué financièrement à l'impression du livret.



ARDAM

une formation supérieure en aquaculture à Mèze

L'ARDAM organise, à l'Écosite de Mèze, une formation supérieure (licence et master) sanctionnée par un diplôme de manager des entreprises aquicoles.

Ces diplômes permettent d'intégrer des secteurs professionnels en France et à l'international tels que : production aquicole (fermes de grossissement, éclosion), recherche et développement, bureaux d'études, conseil en aménagement, grande distribution... en tant que manager, responsable d'exploitation aquicole, gestionnaire d'éclosion, responsable commercial, conseiller technique, consultant...



Contact ● ARDAM

Tél. : 04 67 51 00 53

Mail : contact@ardam.fr

le nouvel inspecteur d'académie en visite à Mèze



Philippe Wuillamier, nouvel inspecteur d'Académie, en compagnie du maire, de Louis Jeanjean, du directeur et du personnel enseignant de l'école Jules Verne.

Le nouvel inspecteur d'Académie de l'Hérault, Philippe Wuillamier, nommé au printemps 2010, s'est rendu à l'école Jules Verne de Mèze le 16 septembre aux côtés de Franck Balaz, inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription de Frontignan Littoral et de Jean-Luc Chauprade, conseiller pédagogique de circonscription. Ils ont été accueillis par le maire, Henry Fricou et Louis Jeanjean, conseiller municipal. Au cours de cette visite, ils ont rencontré les responsables de l'établissement, les enseignants et les élèves. Philippe Wuillamier a notamment salué l'initiative de la Ville de Mèze concernant la mise en place de B.A.ba'Thau, programme innovant liant l'éducation à l'environnement à l'apprentissage de la voile.

les assises de la CONCHYLICULTURE MÉDITERRANÉENNE

Professionnels, représentants de l'État, élus, scientifiques... plus de 150 personnes étaient réunies le 21 septembre au Taurus, à Mèze à l'occasion des assises de la conchyliculture organisées sous l'égide du gouvernement et de la section régionale.

Ces assises interviennent dans un contexte, encore une fois, particulièrement difficile pour l'ensemble

de la profession. Après la disparition de l'huître plate du bassin de Thau, décimée dans les années 80 par le Bonamia, c'est, aujourd'hui, l'huître creuse qui est menacée, pour la troisième année consécutive, par un phénomène de mortalité massive de 80 % de naissains et de juvéniles.

Cette journée de débats et de réflexion sur l'avenir de la conchyliculture s'inscrit dans une démarche nationale initiée par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Des assises nationales de la conchyliculture avaient été organisées le 22 juin dernier, à Paris ouvrant un cycle de rendez-vous concernant les quatre façades maritimes (Manche, Atlantique Nord, Atlantique Sud et Méditerranée). Les participants ont concentré leurs travaux sur les principaux axes qui engagent l'avenir de la conchyliculture :

- les perspectives économiques de la filière dans le contexte des mortalités exceptionnelles d'huîtres creuses ;
- les nouvelles exigences sanitaires et environnementales ;
- le développement de la recherche ;
- la promotion et la valorisation de la production.



De gauche à droite, Pierre-Yves Andrieu, directeur interrégional de la mer Méditerranée ; Robert Lecou, député ; Yves Piétrasanta, vice-président de région ; Philippe Ortin, président de la section régionale ; Claude Baland, préfet de région ; François Commeinhes, président du SMBT ; Gilles d'Ettore, député ; André Lubrano, président du CEPRALMAR et Henry Fricou, maire de Mèze.

Colis de Noël et repas des aînés

Le centre municipal d'accueil et de restauration le Taurus gère les colis de Noël et le repas des aînés offerts par la Ville. Toutes les personnes ayant bénéficié de l'un ou l'autre pour le Noël 2009 seront contactées directement par téléphone pour connaître leur choix. Le ticket correspondant au choix sera disponible à l'office de Tourisme situé au château.

Toutes nouvelles inscriptions de personnes âgées de 65 ans révolus au 31 décembre 2010 et résidant à Mèze (**se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois**), souhaitant bénéficier au choix d'un colis garni de produits régionaux ou d'un repas dansant, devront venir s'inscrire au centre d'accueil Le Taurus (15, rue de la Méditerranée), du mercredi 3 novembre au mercredi 24 novembre 2010.

défibrillateurs

La Ville de Mèze dispose actuellement de deux défibrillateurs cardiaques pouvant être utilisés rapidement en cas de nécessité. Un de ces appareils a été ajouté à l'équipement d'un véhicule de patrouille de la police municipale. L'autre est pris en charge par le service des sports qui l'intègre au dispositif d'organisation des manifestations. Durant la saison estivale, les défibrillateurs sont placés dans les postes de secours sur les plages de Mèze. La municipalité fera l'acquisition d'autres appareils, à raison d'un par an, afin d'équiper les principaux lieux de rassemblement du public de la ville.



Un colis « duo » est proposé aux couples dont les deux conjoints remplissent les conditions d'âge et de domicile.

Le repas aura lieu le mercredi 12 janvier 2011 à la salle Bernard Jeu.

Les couples peuvent aussi s'inscrire au repas festif. Si l'un des conjoints ne remplit pas les conditions requises, son repas sera payant.

Centre d'hébergement et de restauration le Taurus :
04 67 18 30 34

Une image Une histoire

par Alain Cambon

Le Bateau à vapeur

Vers 1870 les premiers vapeurs sont des bateaux à voiles équipés de machine à vapeur. Le rendement était si faible par rapport aux quantités de charbon nécessaires que l'on utilisait la machine au minimum, seulement comme appoint.

Vers 1890 Les voyageurs des bateaux à vapeur, amarrés au quai du Nord, au bout de la jetée (aujourd'hui quai Descournut), animaient tous les jours les quais dans l'attente des départs et des retours de Cette.



1905. Vue du Port. Sortie du vapeur « Ville de Mèze », dit l'Esclop, avec à son bord une centaine de voyageurs qui se rendent à Cette.

La Société Maritime de Mèze est une S.A au capital de 200 000 francs, créée le 15 novembre 1891. Le siège social est situé au 18 quai du Nord. Elle met en service trois bateaux à vapeur : **La Ville de Mèze (dit l'Esclop)**, **l'Ancien Courier** et **le Nouveau Courier** qui assurent l'aller-retour vers Cette quatre fois par jour. De nombreux voyageurs des localités voisines, notamment Loupian, Villeveyrac, Montagnac, Pézenas se rendaient à Mèze par l'intérêt local pour prendre le bateau vers Cette en compagnie des Mézois.

Les capitaines des bateaux à vapeur étaient Marius Causse (*iol dé cat*, en français œil de chat) de 1898 à 1910 ; Emile Causse ; Dépaule (toro) pendant la guerre 14/18 ; Hyraillès de 1929 à 1934 ; Scotto de 1934 à 1940. Comme second : Roques (Patratrac) ; Paul Remyse (lou finaidé) ; Bastide (Miguet). L'équipage se composait d'un

capitaine, d'un second, d'un mousse, d'un encaisseur, d'un mécanicien et d'un chauffeur. Vers 1930, concurrencée par les transports en car des Sétois Azais Chauvin et Omont, la Société Maritime de Mèze proposait à ses clients, les di-

manches et jours de fêtes, un ticket au départ de Mèze comprenant le prix du voyage aller-retour plus l'entrée du Kursaal (« salle de cure » en allemand) l'un des hauts lieux de divertissement du secteur, avec casino, théâtre, restaurant, café, etc. Le soir, le vapeur attendait la fin du spec-

tacle pour ramener les joyeux passagers à Mèze. Après la liquidation de la Société Maritime Mézoise, seul le bateau « le Samos » appartenant à Louis Lacombe continue la traversée de l'étang jusqu'en 1951.



1926. Plein comme un œuf, le vapeur « Ville de MEZE », après la traversée de l'étang, accoste à Sète, quai Adolphe Merle.



1914. Le Café des Bateaux à vapeur ouvert en 1886. Il était la propriété de M. Gallet (aujourd'hui restaurant « Le Pescadou »). Au premier étage se trouvaient les bureaux des bateaux à vapeur. La vitalité de la batellerie et le dynamisme du commerce portuaire local font de ce café un lieu très fréquenté.

JUIN

Naissances

CESARINA Joana, LALOUCHE Sarah, PIRES Manon, SOUHAIR Inès.

Mariages

JABENEAU Joseph et HERRERA Julie, IBANEZ Michel et VARO Sandrine, MASSABIAU Daniel et RUIZ Céline, MAZOYER Jonathan et BELMONTE Vanessa, LESEIGNEUR David et SAIGNE Martine.

Décès

ROMERO Anne-Marie 87 ans épouse ROUQUETTE, BARBOTTE Jacky 65 ans époux ASENCIO, GRILLON Claude 68 ans époux CAUSERET, MONTAGNE Eliane 97 ans célibataire, LEBON Martine 57 ans célibataire, GROS Jean 89 ans époux REVERTE, CARTIER Roger 80 ans époux ARNAUD, LAURENS André 89 ans veuf NAVARRE, ZORNER Wilhelm 70 ans, célibataire, BARBER Jeanne 77 ans, épouse LUBRANO - LAVADERA.

JUILLET

Naissances

EL-ASRI Imrane, VIDAL Noémie, GOMES Livio, AVERTY Marvyn, TANGÜÇ Nudem, DEGUITRE Elyne, AUGÉ Célia.

Mariages

OUAKED Jimmy et MICHEL Marjorie, ROMEGOUX Mathieu et AURIOL Cécile, LEONE Cédric et BIDARD Nadège, RAVESE Agostino et FARENG Claudette, BURETTE Sébastien et GARCIA Laure, MURGIA William et NAVARRE Marjory.

Décès

Francisca BROTONS épouse CRISTOL 68 ans, Claude PAILLARES divorcé FILLIETAZ 56 ans, Pierre CROS époux CIERCO 80 ans, Jean GUILLAUME époux CAVIN 74 ans, André AUDOUARD époux GALIBERT 80 ans, Gabriel BULIO veuf ANTERRIEU 87 ans.

AOÛT

Naissances

GARCIA Alice, MASTRAUD-HEINTZ Léna, BURON Ange, AYDEMIR Sibelle, LECOSSAIS Maëva, EL FANNICHE Ayoub, MANES-HUREZ Enzo, MEYNARDIE Gabriel, POMMERET Lana.

Mariages

UGHETTO Johan et REVELLO Marine, ROUZIERES Thierry et MASSABIAU Florence, CHAUSSADE Eric et LE MARREC Corinne, GALAN Bruno et PERRET Séverine, REILLES Emmanuel et MARTINEZ Marielle, GIUPPONI Olivier et GAUTIER Brigitte.

Décès

Rosette MUR veuve GALIBERT 76 ans, Marcel SOULIÉ veuf BAESA 84 ans, Maxile MERLE époux PONS 89 ans, Juan MORENO veuf SERVEILLE 88 ans, Ludovic FRANCOIS époux PATRAC 36 ans, Aurélie MONDOU veuve GAREL 88 ans, Jean AGUADO époux RAVAUD 55 ans.

SEPTEMBRE

Naissances

GONZALEZ Rosélya, DERRIEN Mathilde, SILHOL Timéo, NACEURI Sarah, LE-FRANÇOIS Léonie, MARRAGOU-DUS-FOUR Guilhem, ROUQUIER Lorène.

Mariages

URSCH Bernard et PEREA Bénédicte, DELOCHE Bruno et LÉCUIER Catherine, GUEDES Laurent et TADJINE Lisa, RAPPASSE Sébastien et OULD-BOUAMAMA Leila, PINABEL Guillaume et VIGNON Patricia.

Décès

DESCOURTIS Henriette 86 ans veuve AUBERT, HERMANT Jacques 88 ans époux SIGUENZA, BOGEY Claude 72 ans époux DE PAOLI, DURAND Lucien 87 ans époux VERDIER, MAUREL Brice 21 ans célibataire, HERARD Yvette 78 ans divorcée LEROY, GIMENEZ Daniel 58 ans célibataire, BARTHÉLÉMY Yvonne 81 ans veuve BÉNÉZÉCH, BAILLY Régine 91 ans veuve DELOUARD, MAURAN Maurice 79 ans célibataire.

Réunion publique sur le SCOT

(Schéma de cohérence territoriale) du bassin de Thau organisée par le SMTB mercredi 10 novembre à 18h30 à la Maison du Temps Libre à Mèze.

Tribune libre

Ces propos sont sous la stricte responsabilité de leurs auteurs (loi de démocratie de proximité du 27 février 2002).

CAP SUR 2014

Le service public gratuit n'existe pas

Il existe, dans l'opinion publique, une idée bien ancrée qu'un tarif public « bas » est un tarif « social ». La réalité n'est pas si simple !

Un « service public » est toujours payé par quelqu'un. Il n'est jamais gratuit ! Un service communal est payé soit par l'utilisateur, soit par le contribuable, soit par les deux dans une proportion variable.

En général, plus un service est universel et indifférencié (l'école ou l'état civil), plus il est payé par le contribuable. Plus il est particulier et quantifiable (m³ d'eau, inscription à l'école de musique, inscription à la crèche, restauration scolaire...), plus il est payé par l'utilisateur.

La municipalité peut choisir de favoriser telle ou telle activité ou service et le financer par l'impôt. Cela relève d'un choix de politique locale.

La Ville de Mèze, justement, a choisi de prendre en charge de nombreux services publics dans un esprit d'équité et de solidarité. Quelques exemples : pour la restauration scolaire, le coût d'un repas servi s'élève à 8,40 euros. Ce repas est facturé 3,30 euros aux parents. La collectivité prend donc en charge 5,10 euros par repas. De même, le coût de l'école municipale de musique, cotisations déduites, est de 1043 euros par élève et par an à la charge de la commune. Autre exemple de service public, le prix de revient journalier d'un enfant accueilli dans une crèche de Mèze est de 60,50 euros. Par souci de justice sociale, le tarif (défini par la Caisse d'Allocations Familiales) varie en fonction du revenu des parents. Il se monte, en moyenne, à 14,50 euros. Le coût par enfant et par jour pour la collectivité (CCAS de Mèze, CAF) est donc de 46 euros.

Il faut tout de même garder à l'esprit qu'un tarif trop bas pour un service particulier et quantifiable entraîne une charge financière supplémentaire pour le contribuable. Comme l'impôt local varie peu en fonction des revenus, on peut en conclure qu'un tarif trop bas n'est pas un tarif juste socialement.

Un véritable tarif social est un tarif qui varie en fonction des revenus.

Groupe Cap sur 2014



Proposer des solutions, c'est ce que je m'efforce de faire depuis le début de ce mandat. Car en effet, nous sommes quasiment tous d'accord sur ce qui manque ou ce qui pourrait être amélioré dans notre ville. Malheureusement le jeu démocratique est vicié et les droits des conseillers municipaux d'opposition ne sont pas appliqués à Mèze, de plus, M. Le Maire est toujours sur la défensive lorsque je m'exprime... Ce qui lui fait refuser dans un premier temps par principe mes propositions, pour les appliquer ensuite à sa sauce et à retardement. Je crois que Mèze gagnerait à ce que nous nous écoutions et à ce que nous nous respections.

Gilles PHOCAS, conseiller municipal, 06-09-58-90-95
www.gillesphocas.fr, site d'information: www.ville-meze.com.



G. Leclère



S. Granier



M. Maurin



R. Colignon



N. Lopez-Cahet



Tout d'abord, commençons par féliciter les sapeurs-pompiers pour le courage et l'efficacité dont ils ont fait preuve ce 31 août en combattant sans relâche ce feu qui menaçait nos habitations. Un grand merci !

Municipalement parlant, par contre il en est tout autrement quand on parle d'efficacité.

En effet, Mèze est devenu un vrai paradoxe :

D'un côté les impôts locaux sont très consistants, certains diront même à raison qu'ils sont exagérés pour une petite ville. De l'autre le manque de structures pourtant si souvent promises est devenu palpable.

Mèze atteindra bientôt les 12 000 habitants :

- Alors pourquoi n'avons-nous toujours pas de salle polyvalente comme celle de Loupian (2 200 habitants) ?
- Alors pourquoi n'avons-nous toujours pas de piscine comme Courmonterral (5 600 habitants) ou comme prochainement Lattes ?
- Alors pourquoi n'avons-nous toujours pas de lycée comme Fabrègues (6 200 habitants) ou Pézenas ?
- Quant au contournement de Mèze, plus un mot.

Les autres villes avancent, Alors, pourquoi pas nous ?

G.LECLERE
Responsable du groupe d'opposition

LES PERMANENCES

changent de lieu

Les permanences d'organismes publics ou associatifs qui se tiennent actuellement au foyer municipal seront transférées dès le 2 novembre dans les nouveaux locaux de la mairie annexe de la cave coopérative. Les jours et heures de présence restent inchangés.

Anciens combattants. Centre d'actions éducatives. **Conciliateur de justice.** **Contrôleur des impôts.** CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie). **CSF.** **FNACA.** **FNATH** (Mutilés du travail). **Joie de vivre.** **Mourir dans la dignité.** MSA (Sécurité sociale agricole, Mutualité sociale agricole de l'Hérault). **Mutuelle Mézoise.** **Pensionnés de la Marine.** **Service social maritime.** **UFC « Que choisir ? ».**



• un nouveau « chef d'orchestre »

À L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

La rentrée a été placée sous le signe du renouveau à l'école municipale de musique. Guillaume Cazal, précédemment en poste dans les Yvelines, remplace André Mertens, tout jeune retraité, au poste de directeur. Avec lui, il apporte un souffle nouveau au menu déjà varié de l'école, en instaurant un atelier de musiques actuelles, pop, rock, jazz, etc et l'apprentissage du steel drum. Du neuf également du côté des locaux avec la création d'une nouvelle salle de cours et la rénovation des salles existantes.

Une hausse justifiée des tarifs

Les tarifs pratiqués de l'école municipale de musique n'avaient pas été revalorisés depuis 2003, accusant un retard de 25 % environ sur l'indice des prix INSEE et se positionnant très en dessous des prix pratiqués par d'autres villes. De plus, la réduction pour l'inscription d'un deuxième enfant et plus, trop importante dans l'ancienne grille (-50 % et -62 %), est ramenée à -25 %. Il était donc devenu indispensable d'actualiser les tarifs. Par ailleurs, compte tenu du coût par élève pris en charge par le contribuable mézois au bénéfice des élèves venus d'autres communes, il était nécessaire de réajuster le montant des cotisations. Au regard du coût total annuel de fonctionnement de l'école de musique qui s'élève à 146 000 euros. Le coût par élève (140 au total), cotisations déduites, se monte pour la Commune à 1 043 euros.

Contact ● **École municipale de musique, place de l'Ancien hospice**

Tél. : 04 67 43 80 75 le lundi et le vendredi de 16h à 18h et le mercredi de 15h à 18h

Agenda des manifestations : novembre décembre janvier 2011

NOVEMBRE

Mardi 2 de 14 à 17h au foyer municipal, Markheton, ateliers de recherche à l'emploi.
Jeudi 4 à 18h au château de Girard, hommage à **Albert Camus** avec le philo-analyste Michel Negrell et la comédienne Lise Boucon « L'envers et l'endroit ».



Samedi 6 à 21h au gymnase Gérard Rigal, spectacle danse « L'histoire du tango d'Astor Piazzola » par la compagnie Méditango.

Dimanche 7 à 14h30 match de rugby Mèze/Ouveillan Cuxac.

À 15h à la salle Bernard Jeu, championnat départemental et régional de tennis de table.

À 15h au stade des Sesquiers, match de football Mèze stade1/Béziers AS3, Mèze FC1/Saint-André 2.

À 17h au foyer municipal, loto.

Mardi 9 de 14 à 17h au foyer municipal, Markheton, ateliers de recherche à l'emploi.

Mercredi 10 à 18h au château de Girard, conférence sur le thème de l'eau par Joseph

Colmour « La Volga ou la Russie au fil de l'eau ». **Jeudi 11** dès 10h devant le cimetière, cérémonie du 92^e anniversaire de d'Armistice de 1918.

Dimanche 14 à 15h au foyer municipal, goûter dansant avec l'orchestre Rétro Styl.

À 15h au stade des Sesquiers, match de football Mèze stade1/Saint-André

Lundi 15 à 18h au cinéma municipal le Taurus, documentaire connaissance du monde « La Russie aujourd'hui : de Moscou à Saint-Petersbourg ».

Les 20 et 21 toute la journée, grand prix de l'Hérault de judo, catégorie benjamin.

Dimanche 21 à 17h au foyer municipal, loto.

Samedi 27 à 21h au foyer municipal, concert du groupe « Flow ».

Dimanche 28 toute la journée, grand prix de l'Hérault Jeunes de badminton.

À 17h au foyer municipal, loto.

DÉCEMBRE

Jeudi 2 à 18h au château de Girard, hommage à **Albert Camus** avec le philo-analyste Michel Negrell et la comédienne Lise Boucon « L'homme révolté ».

Les 3 et 4 partout en ville Téléthon.

Les 4 et 5 toute la journée salle Bernard Jeu, championnat départemental et régional de tennis de table.

Dimanche 5 à 11h devant le cimetière, célébration de la journée nationale en hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Dimanche 5 à 15h au stade des Sesquiers, match de football Mèze stade1/Saint-Brès et Mèze FC1/Roujan AS1.

À 17h au foyer municipal, loto.

Lundi 6 à 18h au cinéma municipal le Taurus, documentaire connaissance du monde

« Sahara : Les Touaregs du Niger ».

Du 8 au 17 de 10h à 12h et de 15h à 18h au château de Girard, exposition sur le thème du rapatriement d'Algérie « Les valises sur le pont. 1962, ils ont quitté l'Algérie ».

Vendredi 10 à 18h au château de Girard, conférence de l'historien Philippe Secondy sur le thème du rapatriement d'Algérie.

Samedi 11 le matin sur l'esplanade, puces de Noël spécial enfants.

À 21h au foyer municipal, théâtre « Une paire de gifles – Un type dans le genre de Napoléon – Le renard et la grenouille – On passe dans huit jours » de Sacha Guitry par la compagnie Le vélo volé.

Dimanche 12 toute la journée, parc et chai du château de Girard, marché de Noël intercommunal. Produits du terroir, artisanat d'art, animation musicale, etc.

Toute la journée salle Bernard Jeu, championnat par équipe départementale et régionale de tennis de table.

À 15h au stade des Sesquiers, match de football Mèze stade1/Puissalicon Magalas.

À 17h au foyer municipal, loto.

Dimanche 19 à 15h au foyer municipal, goûter dansant avec l'orchestre Octane.

Les 25 et 26 à 17h au foyer municipal, loto.

Dimanche 26 toute la journée salle Bernard Jeu, grand prix de l'Hérault de Badminton.

JANVIER

Dimanche 2 à 17h au foyer municipal, loto.

Lundi 3 à 18h au cinéma municipal le Taurus, documentaire connaissance du monde « Écosse : Espaces et légendes ».

Dimanche 9 à 17h au foyer municipal, loto.

Mercredi 12 à 12h à la salle Bernard Jeu, repas traditionnel offert aux seniors pour fêter la nouvelle année.

Jeudi 13 à 18h au château de Girard, conférence sur les concepts et les méthodes de Pierre Bourdieu présentée par Michel Negrell

« La connaissance par le corps ».

Vendredi 14 à 18h30 à la salle Bernard Jeu, cérémonie des vœux à la population.

Dimanche 16 à 15h au foyer municipal, goûter dansant avec l'orchestre Frédéric Vernet.

Les 22 et 23 toute la journée à l'ancienne cave coopérative, **fête de la Saint-Vincent.**

Dégustation, concerts, conférences, dédicaces, expositions, projection, dîner spectacle...

Dimanche 23 à 17h au foyer municipal, loto.

Dimanche 30 à 17h au foyer municipal, loto.

Vendredi 31 à partir de 20h salle Bernard Jeu, réveillon de la Saint-Sylvestre. 21h30 Cabaret Paris by Night par The Beautiful Show ; de 22h30 jusqu'à l'aube, soirée dansante avec l'orchestre Jo Bernard. Réservation auprès de l'office de tourisme : 75 euros.



20^e Festival de Thau



Pour célébrer son 20^e anniversaire, le festival a accueilli 10 500 festivaliers autour de concerts, projections de films, de rencontres et de discussions. Un rendez-vous qui a tenu toutes ses promesses avec notamment Gilberto Gil, Manu Dibango, Youssou N'Dour, Mouss et Hakim.



Bon bilan sécurité pour les festivités

Les différentes festivités de Mèze se sont déroulées dans le calme, sans incident majeur à relever. Ce bilan positif est en grande partie dû à la collaboration entre les différents acteurs de la sécurité, notamment la police municipale et la gendarmerie nationale.



À l'initiative de la municipalité et de la gendarmerie, des réunions préparatoires ont été organisées avant l'été afin de mettre en place un protocole de sécurité. Ce travail préventif a été mené en concertation avec les différents acteurs des festivités mézoises, dont les responsables d'associations ou les propriétaires de débits de boissons qui ont ainsi largement contribué à éviter tout débordement.

FÊTE DU PATRIMOINE

Le 1^{er} août, les rues de Mèze étaient envahies d'attelages de chevaux, de moutons accompagnés de leurs bergers pour rappeler les métiers d'autrefois. Ainsi rempailleur, tailleur de pierre et brodeuses ont côtoyés hauts de formes, queues de pie, robes longues et ombrelles. Comme chaque année, Henry Fricou a célébré le traditionnel mariage place de la mairie et les pêcheurs ont tiré le bouletchou à la Plagette avant le traditionnel repas champêtre.



Match de football MONTPELLIER/ISTRES



Le 13 juillet dernier, le stade du Sesquier a accueilli 2300 spectateurs qui ont assisté au match amical de football Montpellier/Istres. Une organisation sans faute selon les propos de Louis Nicollin, président du MHSC Foot. Une dédicace au service des sports et aux nombreux bénévoles des deux clubs de foot mézois.

FÊTE DE L'HUÎTRE

La fête de l'huître à Mèze est l'un des événements incontournables de l'été alors pour fêter dignement ses 20 ans, les organisateurs ont programmé une soirée très festive avec l'orchestre Coll Production et le DJ Philippe Corti qui ont enflammé l'aire des festivités. L'édition 2010 de la fête de l'huître fût un réel succès. Durant toute la soirée les bénévoles ont servi 2500 repas.



Le Bœuf de Mèze fait son show dans la ville rose



Le 25 septembre dernier, lo Biou de Mèze a dansé dans les rues toulousaines à l'occasion du 4^e Passa-Carrièra des animaux et personnages totémiques, organisé par l'Institut d'Études Occitanes de Haute-Garonne. L'histoire de l'animal fétiche de Mèze sera également exposée à Béziers au musée du Biterrois du 23 novembre 2010 au 13 février 2011.

Visites théâtralisées



À l'initiative de l'office de tourisme intercommunal, deux visites guidées théâtralisées de Mèze ont été organisées en soirée. Plus de 600 personnes ont pu apprécier la mise en scène soignée et les costumes de la troupe de comédiens amateurs qui offrait de belles saynètes devant chaque lieu historique.

Fête de Mèze

Du 19 au 23 août, Mèze a vécu dans la folle ambiance de la traditionnelle fête locale. Durant cinq jours, défilés, joutes nautiques, bals, tournois de pétanques, concerts, **danse du bœuf** et du cheval, **capelet**, tournois sportifs, peñas dans les rues, jeux pour les enfants, brasucade, fête foraine, feu d'artifice et autres animations, se sont succédé dans un rythme effréné.

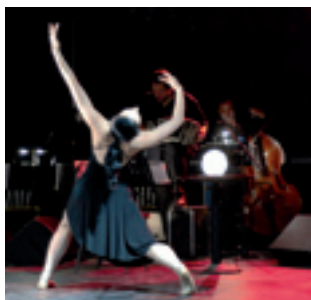


Le 4 septembre, sur l'esplanade, se tenait la 8^e édition de la fête des associations mézoises. Sportives, culture, festivités, actions humanitaires... les centaines de visiteurs présents ont pu découvrir ou même essayer les multiples activités proposées par la soixantaine d'associations présentes sur la manifestation.

Fête des ASSOCIATIONS

« L'histoire du Tango d'Astor Piazzola »

par la Compagnie Meditango



Troublant et surprenant, ce spectacle réunit des talents issus du conservatoire municipal de Cannes. Alors que les musiciens explorent l'univers du compositeur argentin Astor Piazzola, les danseurs se mettent en scène à travers des chorégraphies inspirées du tango traditionnel, du jazz, des musiques classiques et contemporaines. Un tableau élégant que sublime un jeu de lumières envoûtantes.

Samedi 6 novembre à 21h au gymnase Gérard Rigal. Entrée 20 euros/15 euros. Durée 1h30.

« Des Quatre Saisons de Vivaldi à la Symphonie n°29 de Mozart »



par l'Orchestre National de Montpellier Languedoc-Roussillon.

Trente cordes, dont cinq violons solistes, au service de l'œuvre du compositeur italien. La violoniste, Dorota Anderszewska dirigera les musiciens, Alexandre Kapchiev, Ekaterina Darlet-Tamazova, Olivier Jung et Ludovic Nicot.

La soirée se poursuivra par l'interprétation de la Symphonie n°29 de Mozart.

Samedi 30 octobre à 21h à l'église Saint-Hilaire. Entrée 10 euros/6 euros. Durée 1h30.

Concert



Flow

Révélu en première partie de Tryo, le groupe propose un univers mêlant poésie et désespoir. Flow, c'est une voix entre Mano Solo et Edith Piaf, forcément poignante. Récompensé par le prix Raoul Breton, Flow sort un premier album *L'Âme de fond*. Première partie avec Les Zoufris Maracas. Concert en partenariat avec L'Assos'Thau'Mate.

Samedi 27 novembre à 21h au foyer municipal. Entrée 18 euros/15 euros. Durée 2h.

Théâtre

« Une paire de gifles »...



« Un type dans le genre de Napoléon », « Le renard et la grenouille », « On passe dans huit jours » de Sacha Guitry par la Compagnie Le vélo volé.

Quatre courtes pièces, trois personnages dans chacune d'elles, et un dénouement savoureux dans une langue qui, sous des dehors charmants, cache une noirceur et parfois même une certaine cruauté. Du Guitry et du meilleur. La jeune troupe, intelligemment dirigée par François Van Ha, proposent un

spectacle succulent et très drôle. Avec Domitille Bioret, Valérie Even, Rafaël Reves, Laurent Suire, Lucien Leclerc.

Samedi 11 décembre à 21h au foyer municipal. Entrée 10 euros/6 euros. Durée 1h20. Tout public dès 12 ans.

Mèze fête ses vigneron

La ville de Mèze et les vigneron du cru s'cient avec énergie et passion pour la troisième année consécutive afin de célébrer la Saint Vincent. Durant deux jours, l'ancienne cave coopérative sera le théâtre de dégustations, de concerts, conférences, dédicaces, dîner-spectacle, expositions et de projections autour du vin. La découverte des millésimes locaux se fera avec les domaines de Belle Mare, Creysseles, Farlet, Félines Jourdan, Font-Mars, La Croix Gratiot, Les Yeuses, Mas Saint Laurent, Morin-Langaran, Saint-André, la Cave coopérative de Pomérols-Mèze-Castelnau de Guers et la Maison Bonfils (Alliance Terroirs).



Samedi 22 et dimanche 23 janvier dès 10h à l'ancienne cave coopérative, rue de la cave coopérative. Entrée libre la journée.

Renseignements et billetterie pour le dîner-spectacle au service tourisme intercommunal au château de Girard

Tél. : 04 67 43 93 08.



Expo sur l'histoire des animaux totémiques de la région avec le Bœuf et le Chevalet.

Jusqu'au 13 février 20h au musée du Biterrois à Béziers.

Billetterie Office du tourisme - Château de Girard
Tél. : 04 67 43 93 08

